

(N° 135.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1922

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
de la Dette publique pour l'exercice 1922.

*(Voir les n^{os} 24-II, 77, 179, 208, 224, 351 et les Ann. parl. de la
Chambre des Représentants, séances des 30 juin et 4 juillet 1922, et
le n° 130 du Sénat.)*

Présents : MM. le baron DE FAVEREAU, président; HUISMAN- VAN DEN
NEST, FRANÇOIS, SEELIGER, VAN OVERBERGH, VANDE MOORTELE et le
baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

En conformité avec la décision prise par votre Commission des Finances
et approuvée par le Sénat, nous avons l'honneur de vous proposer le
vote du Projet de Loi relatif à la Dette publique tel qu'il vous est soumis
par la Chambre.

Soit : 1° pour les dépenses ordinaires à la somme de fr. 1,140,255,087-42
et 2° pour les dépenses exceptionnelles à la somme de 181,000 francs,
soit ensemble à la somme de fr. 1,140,436,087-42.

Le Rapporteur,
B^{on} DE MÉVIUS.

Le Président,
B^{on} DE FAVEREAU.